

# SEANCE DU 25 AVRIL 2016

L'an deux mille seize le vingt cinq avril à dix huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du CGCT, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Jean CRENN, Evelyne MASCLEF, Stéphane HERVOIR, Jean-Claude LARVOR, Annick JAFFRES, Guylaine SENE, Jacques LE FUR, Jean-Pierre LE BOURDON, Nicole LAUMONIER, Solange SCHMITT, Patrice DENIEL, Sandra L'HOSTIS, Michel PRONOST, Yvon PINVIDIC, Christelle VERET, Philippe BOULLE, Olivier LE RET, Patrice DENIEL.

Absente : Céline HOURCQ

Secrétaire de séance : Sandra L'HOSTIS

Date de convocation : 20 avril 2016

Date d'affichage : 26 avril 2016

---

*Préambule : le compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2016 est adopté à l'unanimité.*

---

*L'assemblée, à l'unanimité, accepte de rajouter deux points à l'ordre du jour :  
DM Commune et DM Eau potable.  
Toujours à l'unanimité, l'assemblée retire le projet de délibération concernant les travaux d'entretien du périmètre de captage proposés par l'Office National des Forêts.*

## **Tarifs municipaux**

---

La Commission Finances propose de modifier certains tarifs municipaux et les récapitule dans l'ensemble ci-après.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

### **DECIDE :**

- d'appliquer les tarifs municipaux suivants :

## **Tarifs de location des salles :**

### **• SALLE POLYVALENTE**

- |  |                    |
|--|--------------------|
| 1) <u>Associations ayant leur siège sur la commune et groupements assimilés</u>    | Gratuit            |
| 2) <u>Entreprises, sociétés et comités d'entreprise de la commune</u>              |                    |
| Réunions, assemblées générales, arbres de Noël, <del>réceptions de clientèle</del> | Gratuit            |
| A partir de la 2 <sup>ème</sup> manifestation                                      | 150 €              |
| <del>Stages pour le personnel : 3 premiers jours</del>                             | <del>Gratuit</del> |
| <del>Jours suivants (par jour)</del>   | <del>60 €</del>    |
| 3) <u>Habitants de la commune</u>  |                    |
| Apéritifs, cafés :   | 70 €               |
| Apéritifs de mariage, buffets, banquets :  |                    |
| Groupes jusqu'à 50 personnes (½ salle)   | 160 €              |
| 2 jours consécutifs  | 240 €              |
| Au-delà de 50 personnes (salle entière)  | 230 €              |
| 2 jours consécutifs  | 350 €              |
| 4) <u>Associations, organismes, particuliers extérieurs à la commune</u>           |                    |
| Réunions, apéritifs, cafés   | 180 €              |
| Buffets, banquets, arbres de Noël, apéritifs de mariage                            |                    |
| Groupes jusqu'à 50 personnes (½ salle)   | 280 €              |

2 jours consécutifs	420 €
Au-delà de 50 personnes (salle entière)	400 €
2 jours consécutifs	600 €
<b>Organisme d'intérêt communautaire (territoire CCPLD)</b>	<b>Gratuit</b>
Location du matériel de sonorisation de la salle polyvalente	20 €
Caution sans sono	300 €
avec sono	400 €
<b>Chauffage du 1<sup>er</sup> octobre N au 30 avril N+1</b>	<b>20 €</b>
<b>• <u>SALLE ARGOAT</u></b>	
Associations communales	Gratuit
Associations extérieures et particuliers	
Réunion le soir	30 €
Réunion pour la ½ journée	30 €
Réunion pour la journée	50 €
<b>A titre tout à fait exceptionnel (fermeture du bar/restaurant du bourg), la salle pourra être louée pour un « café » après obsèques</b>	<b>30 €</b>
<b>Réunions publiques durant les campagnes électorales pour les candidats officiels (maxi 50 personnes)</b>	<b>Gratuit</b>
<b>• <u>SALLE DES AINES – ARC EN CIEL</u></b>	
<b>A titre tout à fait exceptionnel (fermeture du bar/restaurant du bourg et indisponibilité de la salle Argoat), la salle pourra être louée pour un « café » après obsèques.</b>	<b>50 €</b>
<b>• <u>LOCATIONS DE LA CUISINE COLLECTIVE</u></b>	
- Location de la cuisine à toute entreprise de restauration pour le compte d'une association, d'un particulier ou d'une entreprise	250 €
- Location de la cuisine au restaurateur local pour le compte d'une association ou un groupe de la commune	50 €
- Location de la cuisine directement à une association de la commune avec cuisinier confirmé	50 €
Caution pour la cuisine :	
Matériel	700 €
Ménage	100 €

### **Tarifs de photocopies et fax :**

- Photocopies jusqu'à 10 unités :**
  - Format A4 noir et blanc : 0,20 €
  - Format A3 noir et blanc : 0,40 €
  - Format A4 couleur : 0,50 €
  - Format A3 couleur : 1,00 €

- Documents administratifs : 0,20 €
- **Photocopies à partir de 11 unités :**
  - Format A4 noir et blanc : 0,10 €
  - Format A3 noir et blanc : 0,20 €
  - Format A4 couleur : 0,25 €
  - Format A3 couleur : 0,50 €
  - Documents administratifs : 0,10 €
- **Fax jusqu'à 10 unités :**
  - Emission : 1,50 € la feuille
  - Réception : 1,00 € la feuille
- **Fax à partir de 11 unités :**
  - Emission : 0,75 € la feuille
  - Réception : 0,50 € la feuille
- **Barrières : 2,40 € la barrière pour 4 jours**  
(vendredi-lundi) aux heures d'ouverture du service technique

## Tarifs cimetièrre :

- **Tarifs de vente**  
Columbarium
- La case (2 urnes maximum – plaque comprise, hors gravure) : 660 € TTC

### Caveaux

- ~~- Caveau sur concession simple : 990 € TTC~~
- ~~- Caveau sur concession double : 1530 € TTC~~

- **Tarifs des concessions**

### Fosses et caveaux

- Concession simple (1,20 x 2,20m) 15 ans : 54 €
- Concession simple (1,20 x 2,20m) 30 ans : 108 €
- Concession double (2,40 x 2,20m) 15 ans : 108 €
- Concession double (2,40 x 2,20m) 30 ans : 216 €

### Case de columbarium

- Concession par case : 33 € TTC sur 15 ans

La répartition des cendres dans le Jardin du Souvenir : 60 € TTC (plaque incluse avec gravure à charge de la famille – inscription sur registre dédié – fixation de la plaque par les services municipaux).

## Tarifs cantine (applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016) :

- Assidus 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> enfant : 3,60 € le repas
- Assidus à compter du 3<sup>ème</sup> enfant : 2,70 € le repas
- Occasionnels : 3,95 €
- Extérieurs à la commune : 3,95 € le repas
- 3<sup>ème</sup> enfant extérieur à la commune : 2,95 € le repas
- Adultes : 5,35 € le repas

## Tarifs de garderie (applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014) :

Résidents Pencranais :

Extérieurs :

- Forfait de 1,90 € le matin
- Forfait de 3,10 € le soir (y compris goûter)
- Forfait de 4,10 € pour l'élève présent matin /soir
- Forfait de 2 € le matin
- Forfait de 3,20 € le soir (y compris goûter)
- Forfait de 4.20 € pour l'élève présent matin /soir

Tarifs au troisième enfant  
et aux suivants d'une même famille :

Extérieurs

- Forfait de 0,95 € le matin
- Forfait de 1,55 € le soir
- Forfait de 2,05 € pour présent matin/soir
- Forfait de 1 € le matin
- Forfait de 1,60 € le soir
- Forfait de 2,10 € pour présent matin/soir

### Tarifs ALSH (applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016) :

	Quotient familial mensuel	Journée repas compris	½ journée	½ journée + repas
<b>QF1</b>	Inférieur à 460 €	8,60 €	4,25 €	7,85 €
<b>QF2</b>	De 460 € à 731 €	10,80 €	5,35 €	8,95 €
<b>QF3</b>	De 731 € à 1200 €	13,10 €	6,50 €	10,10 €
<b>QF4</b>	Supérieur à 1200 €	15,10 €	7,50 €	11,10 €
	<b>Extérieurs</b>	<b>17,95 €</b>	<b>8,75 €</b>	<b>12,70 €</b>

### Tarifs de prise en charge de divagation d'animaux :

- Captage et prise en charge des animaux durant 48 h ouvrables : 60 €
- Au-delà de 48 h ouvrables, transport au refuge en supplément : 60 €
- Frais kilométriques au refuge aller-retour à 0,25 € le km

### Tarifs lors d'interventions d'urgence par les services municipaux :

Lors d'intempéries, d'évènements exceptionnels ou d'interventions sur le domaine privé des résidents, les services municipaux peuvent être sollicités pour effectuer diverses interventions de maintenance / réparations d'urgence.

- Forfait de base : 60 € l'intervention, comprenant déplacement et la 1<sup>ère</sup> heure d'intervention
  - La demi-heure d'intervention supplémentaire (toute demi-heure commencée est due) : 20 €
- Majoration de 50 % hors heures ouvrables du service technique.

### Tarifs Branchement eau :

- En lotissement : 150 € (forfait)
- Hors lotissement : 150 € (forfait) + devis signé estimant les travaux de Voirie et Réseaux Divers liés aux travaux du branchement

POUR : 17

### Subventions aux écoles privées

---

Monsieur le Maire indique que depuis plusieurs années, la Commune de Pencran proposait une aide de 150 € par élève scolarisé dans une école primaire privée faisant la

demande de subvention. En 2015, ce forfait était passé, après avis du conseil municipal, à 100 € par élève.

Au vu du contexte budgétaire difficile, et en prenant compte que cette dépense n'est pas obligatoire,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,**

**DECIDE :**

- d'attribuer 50 € par élève pencranais scolarisé dans les écoles primaires privées (l'étude de chaque école sera faite chaque année par la commission)

POUR : 10

CONTRE : 7 (Jean CRENN, Yvon PINVIDIC, Sandra L'HOSTIS, Christelle VERET, Olivier LE RET, Solange SCHMITT, Michel PRONOST). Ces conseillers étaient favorables au maintien de la dotation de 100 € par élève pour 2016.

### **Subventions 2016**

---

La commission finances propose de reconduire les montants 2015 aux associations pour celles qui en auront fait la demande avant la date du conseil municipal fixant ces attributions.

Concernant les associations communales, des demandes exceptionnelles pourront être étudiées par la commission finances avant passage en conseil municipal (création, évènements exceptionnels, etc.).

Concernant les associations sportives extérieures, la commission propose de maintenir l'allocation de 10 € par licencié de moins de vingt ans.

Enfin, concernant les associations extérieures portant sur l'aide humanitaire, les montants et bénéficiaires 2015 sont reconduits.

De nouvelles demandes ont également été entreprises : la commission propose de ne pas les retenir.

Concernant les écoles privées, l'assemblée a pris une délibération séparée et a approuvé un forfait de 50 € par élève scolarisé.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- d'approuver ce tableau des subventions 2016 répartissant 17153 € de subventions.

POUR : 17

### **Travaux d'extension de l'éclairage public Route de la Fontaine : convention avec le SDEF**

---

Jean-Claude LARVOR présente au Conseil Municipal le projet d'extension de l'éclairage public Route de la Fontaine.

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune de Pencran afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Eclairage Public : 30 650.00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 3 750.00 €
- Financement de la commune : 26 900.00 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- d'accepter le projet d'extension de l'éclairage public Route de la fontaine pour un montant de 30 650.00 euros hors taxes,
- d'accepter le plan de financement proposé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

POUR : 17

**Extension et rénovation de l'école : assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas**

---

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) peut accompagner les services de la mairie sur le projet d'extension/réhabilitation de l'école. Cette mission d'assistance possède un caractère administratif, financier et technique qui recouvre un ensemble complet de prestations. Elle comprend, pour l'ensemble des phases constituant la mission, une assistance à la gestion du projet de la commune avec notamment l'accompagnement sur :

- la rédaction des pièces administratives et techniques en vue de consulter un maître d'œuvre (MOE),
- le choix de la procédure de consultation à mettre en œuvre,
- le suivi des études de MOE,
- le suivi des différentes étapes de validation du projet sous l'angle du respect du programme, des coûts et des délais.

La Commune est le maître d'ouvrage du projet et reste responsable de ses choix.

Considérant que l'opération d'extension-réhabilitation de l'école exige la mise en place de cette assistance,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'assistance technique avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas pour un montant estimé à 3500.00 €.

POUR : 17

**Convention d'assistance technique voirie et infrastructures avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas**

---

Par délibération en date du 16 Décembre 2013, la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas a décidé d'étendre ses missions d'assistance aux communes et syndicats de son territoire dans le domaine de la voirie et des infrastructures :

- préparation des programmes de travaux d'entretien et de gros entretien,
- suivi de travaux et l'établissement d'un diagnostic général de voirie,
- missions spécifiques en lien avec la gestion de la voirie communale.

Dans ce cadre, elle apporte une assistance à la Commune de Pencran qui a demandé l'intervention du service communautaire pour certaines opérations de voirie communale à travers son marché à bons de commande ou ses projets complexes d'aménagement.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- d'approuver le projet de convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas dans le domaine de l'assistance technique voirie et infrastructures pour l'année 2015 (783.00 €) et l'année 2016 (190.00 €).

POUR : 17

**Dénomination de rues**

---

Stéphane HERVOIR propose au conseil municipal de délibérer sur les noms des rues du lotissement « Domaine de Keroullé », de l'actuelle Route de Kerbalanec et d'autres rues figurant sur le plan en annexe.

**Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- de nommer les rues comme indiqué sur le plan joint en annexe de cette délibération : Route de Tréflévénez, Rue Glenmor, Rue Tristan Corbière, Rue Park Bras, Venelle du Léon, Rue des Agapanthes, Rue des Amaryllis, Rue des Aubépines, Rue des Coquelicots, Rue des Myosotis.
- de numéroter les habitations comme indiqué sur le plan joint en annexe de cette délibération.

POUR : 15

CONTRE : 2 (Sandra L'HOSTIS et Nicole LAUMONIER)

**Règlement eau potable**

---

Stéphane HERVOIR fait la lecture rapide du projet de règlement eau potable.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- de retenir la proposition faite et jointe en annexe de cette délibération.

POUR : 17

## **Budget Commune – Décision modificative numéro 1**

---

Des crédits à l'article 73921 concernant la facturation du Service Autorisation des Droits du Sol de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas ne sont pas prévus au chapitre 014. Pour rappel, ce montant en 2016 s'élève à 3872 € (2085 € en janvier et 1787 € en juillet). Les recettes proviennent de la taxe sur les pylônes électriques qui ont été sous estimées lors du vote du budget primitif (une notification de l'Etat est parvenue entre temps).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

### **DECIDE :**

- de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

#### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
14	73921	Attributions de compensation	4 000,00
<b>Total</b>			<b>4 000,00</b>

#### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
73	7343	Taxe sur les pylônes électriques	4 000,00
<b>Total</b>			<b>4 000,00</b>

POUR : 17

## **Budget Eau potable – Décision modificative numéro 1**

---

Les remboursements d'emprunts prévus en eau potable ne sont pas suffisants. Il convient de rajouter 2000 € à l'article correspondant afin d'imputer une somme omise en 2015 et d'effectuer ce rattrapage. Le FCTVA permet de compenser cette dépense.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

### **DECIDE :**

- de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

#### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
16	1641	Emprunts	2 000,00
<b>Total</b>			<b>2 000,00</b>

#### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
10	10222	FCTVA	2 000,00

<b>Total</b>	<b>2 000,00</b>
--------------	-----------------

POUR : 17

### **Tirage au sort des jurés d'Assises**

---

Ont été tirés au sort :

- MONFORT (COILLARD) Anne-Marie, 30 rue des Bruyères
- PERHIRIN (SENE) Nelly, 7 rue Eric Tabarly
- PERCHIRIN (LEMART) Emilie, 1 rue de la Licorne

### **Questions diverses**

---

La commission enfance/jeunesse regrette fortement que les enfants de l'école de Pencran n'aient pas participé au Carnaval de la Lune Etoilée comme la majorité des écoles du secteur. L'ensemble du conseil municipal approuve cette idée et propose que ce soit relayé lors du prochain conseil d'école.

La séance est levée à 21H20.

Le Maire

Les Conseillers

La Secrétaire